

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 05/11/2020

Reçu en préfecture le 05/11/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20201103-101_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Trois Novembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Héléne PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

En exercice : 27

Présents : 27

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.101/2020

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour le festival «Jazz à Juhègues»

Madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée que le festival « Jazz à Juhègues » fait partie de la programmation culturelle de la ville de Torreilles depuis plus de 20 ans.

Durant la prochaine édition de ce festival, qui se déroulera du 16 au 18 juillet 2021, la ville souhaite davantage encore l'ouvrir au plus grand nombre en termes de diffusion culturelle, en déployant, sur divers lieux de son territoire, des activités gratuites et ouvertes à tous. Le but est d'associer et de fédérer sur ce projet culturel la jeunesse et plus largement la population locale et touristique. Ces actions viendront compléter les moments phares du festival qui se dérouleront en soirée.

Le budget prévisionnel du festival a été établi pour un montant de 45 000.00 € en dépenses. En recettes, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir solliciter le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour une subvention qui viendra compléter le produit de la billetterie, des partenariats privés et de la participation communale.

Le conseil municipal, OUI l'exposé de madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la programmation culturelle de la ville pour l'été 2021.

CONSIDERANT que le budget prévisionnel 2021 s'élève à 45 000.00 €.

- SOLLICITE le soutien du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission
en préfecture du : 05 NOV 2020
et publication du : 05 NOV 2020
Torreilles le : 05 NOV 2020
Le maire,



le maire,

Marc MEDINA

